

**MUNICIPALITÉ DE PLAISANCE
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2024 À 18 H 30
SALLE MUNICIPALE – 281 DESJARDINS
ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
 - 2. Révocation ou constatation de l'avis de convocation**
 - 3. Adoption de l'ordre du jour**
 - 4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation (2025-2026-2027)**
 - 5. Période de questions**
 - 6. Levée de la séance extraordinaire**
-

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Plaisance, tenue le 7 octobre 2024 à 18 h 30 à la Salle municipale et à laquelle sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

Thierry Dansereau	Monique Malo	Nil Béland
Daphné Rodgers	Miguel Dicaire	Ann-Marielle Tinkler

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Christian Pilon.

Monsieur Pierre Villeneuve, Directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

1.

Ouverture de la séance

Monsieur le Maire, Christian Pilon souhaite la bienvenue aux membres présents.

2.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-158

Révocation de l'avis de convocation

Les membres du conseil étant tous présents et conformément à l'article #153 du code municipal, il y a révocation unanime. (voir aussi l'article #157 du Code Municipal)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Miguel Dicaire

QUE l'avis de convocation soit révoqué, conformément à la loi.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

3.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-159

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Nil Béland

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

4.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-160

Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisation (2025-2026-2027)

Il est proposé par Monsieur le conseiller Thierry Dansereau

QUE le conseil adopte son programme triennal (2025, 2026, 2027) des dépenses en immobilisation tel que déposé par le Directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Pierre Villeneuve.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 18 h 35

Fin : 18 h 40

6.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-10-161

Levée de la séance extraordinaire 18 h 41

Il est proposé par Madame la conseillère Daphné Rodgers

QUE la séance extraordinaire soit et est levée.

Note : Monsieur Christian Pilon, Maire, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité des conseiller(ère)s présents(e).

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LE MAIRE

« Je soussigné, Christian Pilon, Maire de la Municipalité de Plaisance atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Et j'ai signé ce 7 octobre 2024.

Christian Pilon
Maire

Pierre Villeneuve
Directeur général et greffier-trésorier